

Rencontres Nationales des Conseils de Développement Grenoble 15/16 janvier 2004

Atelier 1 – Intervention de Marinette Goureaux Conseil de Développement de Nantes

Depuis plusieurs années, le Conseil de Développement a mis à l'ordre du jour de sa commission Solidarités le problème de l'allongement de la durée de vie et entamé une réflexion globale sur ce thème.

Notre propos était de passer en revue à la fois l'évolution générale des modes de vie et les comportements des personnes plus avancées en âge pour en dégager des pistes de réflexion et pour anticiper les évolutions à venir. C'est à partir de ce rôle de structure de veille et d'alerte sociale que le Conseil de Développement peut formuler ses propositions d'actions.

L'allongement de la durée de vie, c'est d'abord un bouleversement social dont on commence tout juste à mesurer les effets. Une approche classique (médico-sociale) ne s'intéresse qu'à la notion de vieillissement. Les mots ne sont pas neutres, il faut préférer « vie + longue » à vieillissement. Il y a de plus en plus de personnes âgées mais finalement de moins en moins de « vieux » (au sens classique et péjoratif du terme).

Ce phénomène est d'abord une chance pour la société et il y a une certaine perversion à le considérer seulement comme un problème. Cette approche peut mener à de graves erreurs si on ne sait pas imaginer les conditions de vie dans une société qui, dans 30 ans, comptera 1/3 de + 60 ans alors que les – 19 ans n'en représenteront plus qu'1/5 (cf. enquête déplacements).

Évoquons d'abord quelques obstacles à la prise en compte de l'allongement de la vie pour nous aider à dépasser les idées reçues et à analyser les conséquences dans la vie sociale.

1- le mythe de la catégorie unique « retraités – personnes âgées »

Quels points communs y a-t-il entre un préretraité de 58 ans et un pensionnaire de maison de retraite de 95 ans ?

Nous voyons apparaître un groupe d'âge 50-60 à 75-80 ans déjà identifié sur le plan sociologique depuis longtemps mais dont la densification dans les années à venir va profondément impacter la société. Avant le grand âge, l'âge du plein exercice de la retraite est caractérisé par une aspiration à être utile pour soi et son entourage, pour réaliser des projets, pour développer des relations sociales accrues... en bref, c'est un énorme potentiel à disposition de la société (bénévolat, associations).

2- l'image dépassée du vieillissement

Le débat social ne veut voir que de l'angoisse et du pessimisme (craintes pour les retraites, dépenses de soins, financement de l'APA) là où il y a aussi gisement de réflexion, de maturité, d'expérience. L'image médiatique renvoie sans arrêt au négatif : procès fait aux conducteurs âgés pourtant moins accidentogènes que les jeunes, vieillesse uniquement présentée comme une source de problèmes (canicule)... L'information est souvent biaisée : le fait que les personnes âgées soient plus souvent malades ou hospitalisées que les jeunes ne veut pas dire que la majorité d'entre elles est en mauvaise santé et dépendante : L'A.P.A. (allocation personnalisée d'autonomie) ne concerne que 20 % de personnes âgées de + 75 ans bénéficiaires.

La mode est à la valorisation excessive de la jeunesse pour en faire une norme incontournable (cf. l'image des médias), on a même créé une classe d'âge unique : la ménagère de - 50 ans. On voit ainsi apparaître « l'âgisme » sorte de racisme anti-vieux plus ou moins conscient.

On peut craindre, face à ce jeunisme positif, qu'apparaisse un âgisme négatif, sorte d'apartheid social qui a des effets dans toute la société (perte d'emploi lié à l'âge, discrimination à l'égard des femmes).

Ces phénomènes doivent être combattus parce que générateurs de conflits improductifs et qui pourraient aller en augmentant vu la pyramide des âges.

Face à ces problèmes, il faut, dans le cadre d'une politique globale, évaluer la contribution potentielle et souvent effective des personnes âgées au bon fonctionnement de la société afin de créer un vivier de compétences.

3- la vieillesse n'est pas une maladie

Dans le groupe de grand âge (+ 80 ans), la majorité des personnes n'a pas besoin d'aide pour effectuer les actes de la vie courante. Les enquêtes réalisées auprès des + 75 ans révèlent surtout des problèmes de solitude, d'isolement, de réduction des relations sociales, des besoins de sécurité, c'est-à-dire de l'affectif.

En ce qui concerne l'aide aux personnes âgées, les professionnels ont une approche normative des besoins qu'ils définissent en fonction de la réponse qu'ils peuvent apporter. Le risque est de transformer des problèmes existentiels ou sociaux en problèmes médicaux.

Il peut en résulter des décisions d'hospitalisation ou de mise en hébergement collectif qui ne répondent pas aux souhaits et désirs des personnes âgées. Il peut en découler aussi une aggravation de la dépendance physique et le risque de troubles affectifs et psychologiques, ce qui peut compromettre définitivement l'autonomie des personnes âgées.

Pour autant, l'accompagnement et la prise en charge de la perte d'autonomie sont indispensables et nécessitent des moyens adaptés et exigent démarches et méthodes spécifiques.

Dans le cadre de cette logique d'ensemble, l'axe fondateur d'une politique de la vieillesse doit être de permettre le choix du mode de vie le plus longtemps possible et la définition des conditions du libre exercice de ce choix.

Conséquences de l'allongement de la durée de vie sur la vie sociale

a) une nouvelle place dans la société pour les personnes âgées

Il y a apparition d'une génération-pivot entre des ascendants très âgés et des jeunes adultes en voie d'insertion : c'est le rôle micro-social

Il y a aussi un rôle macro-social : présence des retraités dans le parrainage professionnel ou scolaire, dans le militantisme syndical ou politique, les activités bénévoles associatives et mutualistes.

C'est aussi la tranche de population dont la participation électorale est la plus importante.

b) les changements des temps de vie

La logique sociale des temps de vie est bouleversée : jeune (formation), adulte (profession), retraite (inactivité). Ce découpage est remis en cause : formation tout au long de la vie : vie familiale multiple et recomposée, cohabitation de 4 ou 5 générations, etc....

De nouveaux marchés apparaissent : tourisme, loisirs, entretien physique, bricolage, détention de valeurs boursières..

c) nouveaux mots qui apparaissent

3^e âge, 4^e âge, aînés, seniors... Cette confusion des mots traduit une certaine incapacité de traitement du sujet.

Des pistes de réflexion

Les compétences concernant l'allongement de la durée de la vie sont partagées entre la ville, la C.U., le Département, l'Etat.

La réflexion doit donc être organisée à tous ces niveaux et les propositions émanant du Conseil de Développement peuvent servir de base à l'élaboration d'une politique globale dans ce domaine.

a) valoriser les + de 60 ans

Il y a un immense acquis de connaissances et d'expériences à mettre en valeur et à utiliser pour le plus grand bien de la société. Des initiatives communales existent déjà (dans le cadre de l'Orpan). La C.U. pourrait les relayer et les amplifier. L'idée d'une conférence locale pour l'initiative des + 60 ans autour de thèmes d'intérêt général pourrait être portée par l'agglomération.

b) renforcer l'observation

Les données statistiques et démographiques sont encore insuffisantes pour fonder une réflexion approfondie sur les enjeux du vieillissement dans le cadre de la C.U. de Nantes. Il y aurait nécessité à traiter les données disponibles émanant de l'INSEE, du Coderpa, de l'Observatoire de la Santé, des documents DRASS, DDASS., avec la participation de l'AURAN.

La création d'un observatoire de l'action sociale viendrait compléter et enrichir les travaux existants.

Une étude sur les ressources des retraités permettrait d'avoir une vue plus précise sur leur possibilité d'entrer dans les MAPAD. Bien souvent, des retraites moyennes permettent de rester à domicile mais sont insuffisantes au regard des financements pratiqués dans les maisons de retraite.

c) la vie au domicile : c'est une option plébiscitée

L'effort et le développement des services de soutien de la vie à domicile des personnes âgées s'est beaucoup développé depuis une vingtaine d'années.. C'est un effort qu'il faut continuer.

Signalons 3 aspects à valoriser :

- la CU pourrait contribuer à élaborer des cursus de formation (et à participer à leur financement) pour les personnels chargés de cette mission. Il y a lieu de repérer les gisements d'emplois potentiels (via la Mission Locale notamment) et lorsque qu'ils existent, de mobiliser les acteurs.
- l'Habitat devrait mieux intégrer, dans sa politique globale, les conséquences du vieillissement, tant au niveau de la construction que de la réhabilitation. C'est aussi un élément de l'aménagement du territoire.
- des améliorations sont aussi nécessaires en ce qui concerne les moyens de déplacement des personnes âgées au même titre que pour les handicapés. Les infrastructures de transports publics doivent prendre en compte le vieillissement de la population.

d) les hébergements collectifs permanents

Il faut d'abord faire une constatation : la Loire-Atlantique est un des départements les mieux équipés de France, à l'exception toutefois de l'Agglomération Nantaise où il reste beaucoup à faire.

Quatre points ont retenu notre attention :

- 1- la mise aux normes de sécurité et de réhabilitation des foyers logements (dont 40 % sont concernés à court terme par la médicalisation), ce qui demande des financements importants.
- 2- les personnes âgées devenues invalides sont obligées de s'expatrier dans des résidences éloignées de leurs lieux de vie (département ou région). Il y a lieu d'encourager la multiplication de structures nécessaires à leur accueil et plus généralement d'adapter l'hébergement collectif aux personnes souffrant de maladies dégénératives psychiatriques. Cela nécessite de prendre en compte les spécificités de ce type d'usagers dans les projets de vie des établissements, tant au niveau du fonctionnement que d'un point de vue architectural (conception, aménagements...).
- 3- il faut veiller à ce que les établissements d'accueil soient des lieux de cohabitation entre valides et non valides (pas de ghettos pour « dépendants »).
- 4- il faut encourager et susciter l'innovation pour enrichir la palette des solutions possibles en matière d'accueil.

- On connaît déjà les "domiciles-services", l'hébergement temporaire, l'accueil de jour ou de nuit, les villages-retraite... autant de solutions alternatives au domicile quand celui-ci devient inadapté au vieillissement ou n'offre plus les garanties de sécurité attendues.

- On pourrait également évoquer des "maisons intergénérationnelles" comme il existe des maisons de jeunes ou du citoyen, qui pourraient devenir des lieux de lien social entre générations et contribuer à lutter contre la solitude, transmettre des savoir-faire, des échanges.

- L'aide aux aidants : pour ceux qui gardent au domicile des personnes âgées, la charge est lourde. Un soutien est nécessaire.

- L'utilisation de legs : certaines personnes âgées qui vivent seules et disposent d'un patrimoine souvent modeste mais réel (maison, appartement) pourraient léguer ce patrimoine qui serait ainsi investi dans la réalisation d'équipements collectifs. Pour cela, il faudrait imaginer les dispositifs nécessaires.

Pour mettre en oeuvre toutes ces préconisations, le Conseil de Développement est bien conscient des difficultés, notamment financières.

Nous savons que les personnes âgées sont le domaine traditionnel des communes, des départements et de l'État. Il est donc nécessaire qu'il y ait réflexion et propositions dans le cadre de ce partenariat.

Il nous semble cependant utile qu'un schéma d'agglomération soit élaboré pour coordonner, faire largement connaître et rendre homogène la couverture de l'Agglomération Nantaise en matière d'accueil.

Cela permettrait de peser sur les priorités du schéma gérontologique départemental (le Département ayant un rôle important dans ce domaine).

Le schéma départemental devient l'outil de la planification des politiques locales, les autorisations de création de lieux d'accueil, d'hébergement, de service, d'accompagnement sont liées aux priorités arrêtées et adoptées dans ce cadre.

La C.U. doit s'organiser pour se faire entendre, la pertinence des orientations dépendra aussi de la qualité du débat démocratique.

Il faudrait, par ailleurs, réfléchir à l'harmonisation et à la régulation des financements pour favoriser plus d'équité dans les participations demandées aux usagers.

Enfin, en guise de conclusion, je voudrais faire allusion à des initiatives prises par la Ville de Nantes.

Tout d'abord, concernant l'habitat :

L'initiative "Plan Local Habitat Services" qui vise à mieux prendre en compte et à intégrer les problématiques "personnes âgées" dans les opérations de réhabilitation doit être développée à l'échelon de la C.U. et au sein d'un partenariat d'objectifs et de moyens. L'expérience existe avec Nantes Habitat,

elle devrait être étendue aux autres bailleurs sociaux et dans tous les quartiers de l'Agglomération.

Plus généralement, la reconstruction de la ville sur elle-même doit prendre en compte les conséquences de l'allongement de la durée de la vie. Le changement des comportements sociaux oblige la société à repenser l'habitat dans sa globalité et à y mettre des moyens conséquents. Le maintien du lien social dans les villes est à ce prix, faute de quoi on aggravera la ségrégation. Le PLH de l'Agglomération Nantaise devra donc prendre en compte cette nécessité. De même, la mise en œuvre du futur SCOT doit être l'occasion d'affirmer une politique foncière qui prenne en compte la nécessité de futures implantations d'établissements et leur répartition territoriale harmonieuse.

Enfin, il faut encourager le fonctionnement d'équipements et de services favorisant le mélange des générations et répartis de manière équilibrée sur le territoire.

Le CLIC

Le CLIC "Nantes entour'age" (Centre de Liaison, d'Information et de Coordination) qui réunit au sein de son conseil les acteurs de l'action gérontologique nantaise est une initiative intéressante qui pourrait inspirer une démarche d'agglomération, pour créer un dispositif organisé autour d'une tête de réseau bénéficiant d'outils de promotion, d'information, d'évaluations et d'actions professionnelles, élaborés et financés en commun.

Cela permettrait d'élargir le champ de réflexion à toute la C.U.

Avant de terminer, je voudrais vous dire qu'au cours des échanges de la Commission Solidarités du Conseil de Développement, nous avons tenu à rappeler la nécessité de l'expression des personnes âgées. Une personne âgée est un citoyen avec des droits. Si on ne prend pas en compte leur opinion et celle des associations qui les représentent, nous ne pourrions pas aboutir à l'élaboration de solutions concertées.

Attention à ne pas pratiquer une certaine infantilisation des personnes âgées qui serait préjudiciable au débat.

Une politique concernant l'allongement de la durée de vie doit prendre en compte l'évolution du mode de vie de personnes ayant une vie plus longue, leur permettant une participation active à la vie de la cité, leur donnant les possibilités du choix entre vie à domicile et accès à des hébergements collectifs diversifiés, en leur offrant des moyens de déplacement adaptés à leurs contraintes en étant promoteur d'innovations, et pour les personnes les plus âgées (+ 75 ans) pouvoir leur offrir des modes d'insertion sociale quand ils ne sont pas dépendants.

Il est de la responsabilité des élus d'anticiper et de préparer la gestion des territoires de l'avenir : dans ces territoires, l'allongement de la durée de vie aura des conséquences dans tous les domaines.